

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DU BOCAGE BRESSUIRAIS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 6 mai 2010

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS :

M GONNORD Pierre, M. ROBIN Philippe, Mme TORRES-FROMETA Caroline, M. RAUTUREAU Sébastien, M. GANNE Serge, M. GINGREAU François, M BUREAU Pierre, Mme VERGNEAU Christine.

ETAIENT EXCUSES :

Mme BURGAIN Véronique (pouvoir à Sébastien RAUTUREAU), M. GOBIN Yves, M. ROUGER Jany (pouvoir à Philippe ROBIN), Mme MENARD Chantal (pouvoir à Pierre GONNORD), M. GUILLERMIC André, Mme VIOLLEAU Colette (pouvoir à Serge GANNE), M. GOBIN Louis Marie,

VOTANTS : 12 sur 15

M. ROBIN ouvre la séance à 19h15.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2010 est approuvé à l'unanimité. Un secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de M. Sébastien RAUTUREAU.

I- ACTIONS

1. ACCUEIL ESTIVAL 2010

Pour rappel, lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, il a été décidé de mettre en place deux accueils délocalisés de l'Office de Tourisme entre le 3 juillet et le 29 août 2010, à la Halte en Bocage, au Bois de la Faye, et au château de Bressuire.

▪ Création d'un poste de saisonnier

Une subvention d'un montant de 4 400 € est de nouveau sollicitée par l'Office de Tourisme auprès de la DIRCO, dans le cadre du partenariat « Bison Futé ».

Il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste saisonnier à temps plein soit 35 h/semaine en CDD de 2 mois en catégorie C, sur l'échelon 1, indice majoré 283

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- de créer 1 poste d'agent d'accueil saisonnier sur le grade d'Agent administratif sur le fondement juridique de l'article 3 alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984, du 1^{er} juillet au 31 août 2010 à temps complet sur la base de 35h/semaine, échelon 1, indice majoré 283
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la création du poste, au recrutement et à sa gestion

▪ Choix des fournisseurs de boissons fraîches et de glaces à la vente

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur le choix

Du fournisseur de boissons fraîches : France Boissons ou les Vins Rémy Liboureau

Du fournisseur de glaces : Davigel ou Miko

Les conditions de vente, de livraison, de reprise des invendus et le prêt de matériel de chaque fournisseur sont présentés en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- De retenir l'entreprise Davigel en tant que fournisseur de glaces et les vins Rémy Liboureau en tant que fournisseur de boissons fraîches
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives cette affaire.

2. SITE INTERNET DE L'OFFICE DE TOURISME

Le projet de site Internet réalisé par l'agence AXIMEDIA est présenté en séance. Un an après la commande, le site n'est toujours pas livré.

Après une présentation détaillée du site Internet, un certain nombre de modifications à apporter sont mises en avant pour être communiquées à l'agence. L'aspect global du site fait l'unanimité, même si la présentation de séjours, week-ends et bons plans devra être modifiée pour être plus accrocheuse.

Un nouvel échéancier sera fixé à Aximédia pour une mise en ligne du site avant l'été.

3. CREATION DE CARTES POSTALES

Il a été prévu la création de cartes postales sur le Bocage Bressuirais pour le mois de juin 2010, avec une enveloppe budgétaire de 3 000€.

Deux entreprises ont fait des propositions :

- MG Editions
 - Sandillon (Loiret)
 - 0.23€ la carte à partir de 4 modèles à 500 exemplaires
 - 0.20€ la carte à partir de 4 modèles à 1 000 exemplaires

- Plaisir à Voir
 - Nueil-Les-Aubiers
 - Dispose de cartes déjà prêtes et d'une banque d'images sur le Bocage Bressuirais
 - 0.20€ la carte pour 8 modèles à 500 exemplaires
 - 0.16€ la carte pour 8 modèles à 1 000 exemplaires

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- de retenir Plaisir à Voir pour la création de cartes postales
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

4. BILAN DES REUNIONS RECENTES

Un point est fait en séance sur les réunions auxquelles a participé l'Office de Tourisme dernièrement :

- Conseil d'Administration du Club des Entreprises du Bocage

Le projet de tourisme de découverte économique, suivi par Stellie Guérineau, a été présenté au CA du Club des Entreprises du Bocage le 31 mars 2010 et a reçu un très bon accueil. Une fiche synthétique a été communiquée à tous les membres du Club des Entreprises et a donné suite à une interview sur Collines FM.

A ce jour, les Jardins de l'Orbrie et les Meubles Célio ont répondu favorablement à notre proposition.

- Appel à Projet du programme Leader

Les communes du Pays du Bocage Bressuirais et du Pays Thouarsais ont été sollicitées pour monter des projets valorisant le petit patrimoine local et favorisant la mise en réseau et l'implication de la population locale. Ce dossier est notamment suivi par Damien Gellé.

- Réunions du CDT 79

Suite à la politique de mutualisation avec les autres CDT et le CRT Poitou-Charentes, les missions de CDT 79 évoluent : moins de promotion et d'édition de documentation touristique, désengagement du processus de commercialisation mais positionnement en tant qu'interlocuteur unique en terme de tourisme et assistant technique des professionnels.

- Conseil d'Orientation du 19 avril 2010

Même si le nombre de participants n'a pas été aussi important que souhaité, cette journée de travail a permis de donner des axes de travail concret et les premiers résultats concrets devraient se mettre en place avant l'été : questionnaire de satisfaction, carte d'accueil dans les hébergements, développement de la communication autour des missions et des actions de l'Office de Tourisme, lancement des premiers produits touristiques. La signalétique touristique, dépendant du plan de signalisation du Conseil Général 79, devrait se mettre en route au cours de l'automne.

- Réunion sur la Voie Verte

Une réunion s'est tenue le 27 avril, avec la mairie de Bressuire et le Conseil Général au sujet de la traversée de Bressuire à vélo. Le Conseil Général aménage actuellement la portion de voie Bressuire/Voultegon et la ville de Bressuire travaille sur un projet de gare de vélo.

5. PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS THOUARSAIS

Le Président et la directrice de l'OTPBB ont rencontré Philippe Chauveau et Liliane Richard, président et directrice de l'OT du Pays Thouarsais afin de jeter les bases d'une mutualisation des moyens en terme de commercialisation et de communication.

Les deux territoire sont en effet complémentaires au niveau de l'offre touristique (Patrimoine et viticulture pour le Thouarsais, animation et activités familiales pour le Bocage Bressuirais) et travaillent actuellement sur les mêmes sujets : tourisme industriel, développement de la commercialisation...

Des actions mutualisées devraient voir le jour rapidement, tout en permettant à chaque territoire de conserver son identité propre :

- Promotion respective des grands événements (Highland Games/Montgolfiades)
- Création de produits touristiques en commun

Dans l'avenir, la signature d'une convention de partenariat, sur le modèle de celle signée avec l'OT du Choletais, est à envisager.

6. MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SEJOUR

La mise en place de la taxe de séjour sur le Pays du Bocage Bressuirais est prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais a souhaité qu'un groupe de travail constitué des élus membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme travaille à ce projet.

Une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 28 avril 2010 et a permis de définir :

- Un rétro-planning
- Les modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour (sur le modèle du Pays Thouarsais) : taxe au réel et à l'année avec un reversement en trois fois.

Il reste à définir qui, du SMPBB ou de l'OTPBB, percevra la taxe.

Une réunion de concertation avec les hébergeurs est programmée lundi 7 juin 2010, afin de discuter avec eux de ces conditions et de répondre à leurs premières questions.

II - ASPECTS ADMINISTRATIFS

1. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Etant attendu que

- Stélie GUERINEAU, Chargée de produit tourisme, a fait une déclaration de grossesse, attestée par son médecin. Son congé maternité de 16 semaines couvrira la période du 29 juillet au 17 novembre 2010.
- Angélique PRUDHOMME, guide vacataire de l'Office de Tourisme, en congé maternité à compter de septembre 2010, est déjà en arrêt de travail
- Le Conseil Général des Deux-Sèvres ne mettra pas de personnel à disposition pour la Halte en Bocage cette année,

il est proposé au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de réfléchir à la possibilité de créer un poste d'agent de développement touristique sur 6 mois avec les missions suivantes :

- 1/ Accueil touristique
- 2/ Guidage
- 3/ Suivi de la commercialisation de produits touristiques

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- De créer un poste à plein temps en CAE-CUI de 6 mois, à compter de juillet 2010
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la création du poste, au recrutement et à sa gestion

2. REGIE DE RECETTES

Il est proposé au Conseil d'Administration de définir les tarifs des produits suivants :

- **Tarif de visite guidée** (Pour rappel, il existe aujourd'hui un seul tarif forfaitaire de 90€ pour un groupe de 30 à 35 personnes) : Bressuire la Médiévale ou Bressuire XIXe et Mauléon
 - Tarif individuel : 4€ pour les adultes, 3€ pour les enfants (8-18 ans), les étudiants
 - Tarif groupe :
 - Une visite : 3€ pour les adultes, 2€ pour les scolaires
 - Deux visites : 5€ pour les adultes, 3€ pour les scolaires

- **Tarif de l'animation du 12 juin 2010** (visite guidée de la ville en anglais et dégustation produits du terroir) : 5€ par personne, gratuit jusqu'à 16 ans.

- **Guidage de l'exposition « Bressuire Cité de la Viande », 29-30 mai et 5-6 juin 2010**
 - Exposition organisée par la ville de Bressuire
 - Tarif proposé : 500€ pour les quatre après-midi

- **Glaces** (fournisseur Davigel)
 - Application des prix de vente conseillés
 - Extrême 2€
 - Smarties Pop Up 2€
 - Esquimau Kim 1€
 - Hello Kitty (pot et batonnet) 2€ et 1.50€
 - KitKat 2€
 - Mega 2€
 - Sorbet 2€
 - Pirulo (petit et grand format) 2€ et 1.50€
 - Maxibon 2€
 - Crunch Pops 2.20€
 - Nestea 1.50€
 - Nesquick Go 2€
 - Fruit Joy 1.50€

- **Cartes postales**
 - 0.60€ l'unité
 - 1.50€ les 3
 - 2.50€ les 5

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter les tarifs proposés pour les produits ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

3. POINT SUR L'AVANCEMENT DU BUDGET

L'état d'avancement du budget en cours et les dépenses à venir sont présentés en séance.
A ce jour, et au vu des dépenses déjà réalisées et de celles à venir, il resterait environ 15 000€ à affecter à des dépenses non encore prévues.

Plusieurs pistes sont proposées :

- Participation à des salons (CE ou spécialisés) lors du 4^e trimestre
- Réalisation d'un film promotionnel par enbocage.tv
- Coût de l'autorisation de commercialiser

Ces projets seront chiffrés afin d'être présentés lors d'un prochain Conseil d'Administration.

4. INDEMNISATION DES STAGIAIRES

Vu les articles 1^{er} et 5 du Décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

Une gratification est attribuée aux stagiaires préparant un diplôme de l'enseignement supérieur qui effectuent un stage de plus de 2 mois consécutifs au sein d'une administration d'Etat dans le cadre d'une convention.

Le montant de celle-ci est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale : soit 417,09€ /mois au 1^{er} janvier 2010, pour une durée de présence égale à la durée légale du travail.

Il est fortement recommandé aux collectivités de s'inspirer des mêmes principes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- d'accepter le principe de gratification de stage.
- de fixer le montant des gratifications comme exposé ci-dessus (12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée égale à la durée légale du travail et pour un stage de plus de 2 mois consécutifs)
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.
- d'imputer les dépenses à la section fonctionnement du budget de la structure au sein de laquelle le stage a été réalisé.

5. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le montant des dépenses pour les visites estivales 2010 a été sur évalué au budget primitif (seulement 4 communes participent au lieu des 10 prévues) et l'indemnisation des stagiaires n'avait pas été prévue au budget primitif.

Il est proposé au Conseil d'Administration de transférer une partie du montant des dépenses du compte 6228 (Visites estivales 2010) vers le compte 6218 (autres personnels) en section de fonctionnement dépenses, comme ci-après :

Section de fonctionnement dépenses

art	objet	BP 2010	DM1	TOTAL
6228	Divers	6 000.00 €	- 1 500.00 €	4.500 €
6218	Autres personnels	4 100.00€	+ 1 500.00€	5 600€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- de valider cette DM1, en section de fonctionnement dépenses de l'Office de Tourisme du Pays du Bocage Bressuirais
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

6. QUESTIONS DIVERSES

Point sur la formation en anglais

Treize prestataires et 3 membres du personnel de l'Office de Tourisme participent à la formation assurée par le lycée Val de l'Ouin de Mauléon. Deux des trois groupes ont déjà entamé les leçons et sont très contents de la méthode de formation.

Les prestataires britanniques sont partants pour assurer un suivi après cette remise à niveau.

Agenda :

- Invitation à l'AG de l'Office de Tourisme du Pays Thouarsais, lundi 17 mai 2010
- Réunion d'information des hébergeurs sur la mise en place de la taxe de séjour, le 7 juin 2010
- Date du prochain CA : mercredi 23 juin 2010 à 19h, à Nueil-Les-Aubiers, à l'Auberge de Regueil
Une conférence de presse précèdera le CA